



DISCOURS DES REPRÉSENTANTS CDIP

Sommet national de la formation professionnelle organisé par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) le 31 mars 2014

Les 10 ans de la loi sur la formation professionnelle: bilan et perspectives

Christoph Eymann, conseiller d'Etat (BS), président de la CDIP

Notre formation professionnelle repose sur des fondations solides. Ces dix dernières années, elle a connu une réforme ambitieuse et exigeante, qui a mobilisé de vastes ressources. Grâce au partenariat de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail, nous sommes parvenus à la faire aboutir.

La capacité d'innovation et le faible taux de chômage qui caractérisent la Suisse puisent leurs racines dans le juste mélange entre formation professionnelle et académique, un système qui nous vaut un respect croissant de la part de nos voisins européens.

Les principaux résultats obtenus ces dix dernières années sur le plan stratégique

Ces dix dernières années, plusieurs développements réussis ont marqué la formation professionnelle. J'aimerais en citer quelques-uns, tout droit issus de la nouvelle loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en 2004:

- l'intégration de l'ensemble des professions, y compris celles des domaines santé, social, arts et agriculture, en un système doté d'un haut degré de perméabilité et menant à des emplois intéressants;
- l'augmentation constante de l'attrait de la formation professionnelle: la création de nouvelles professions y a contribué, sans doute pas autant que l'introduction de la maturité professionnelle, qui ouvre d'excellentes perspectives d'avenir aux jeunes les plus capables;
- le renforcement du partenariat: en 2006, les partenaires de la formation professionnelle ont approuvé une déclaration d'engagement à l'occasion de l'assemblée annuelle de la CDIP à Brunnen. Cette déclaration contenait un objectif majeur: faire passer de 90 à 95 % le taux de titulaires d'un diplôme du degré secondaire II chez les moins de 25 ans. C'est alors qu'a été lancé le projet Transition. Ce dernier a apporté des impulsions qui se sont révélées essentielles au développement de la formation professionnelle, telles que la promotion de la formation de deux ans avec attestation ou la mise en place du Case management.

Il faut citer encore un autre résultat positif obtenu ces dernières années: l'amélioration du financement de la formation professionnelle supérieure. Les cantons ont créé un nouvel accord de financement concernant les écoles supérieures tandis que, de son côté, la Confédération améliorait le financement des examens professionnels fédéraux et reste actuellement à la recherche de solutions pour améliorer le financement des cours préparatoires.

Les principaux défis de ces prochaines années sur le plan stratégique

Maintenant que s'achèvent 10 ans de réforme, une nouvelle phase commence, tout aussi exigeante que la précédente: celle de la consolidation. L'objectif d'augmenter le taux de diplômés à 95 % reste d'actualité. Un second défi demeure: celui d'amener sur le marché du travail suffisamment de main-d'œuvre qualifiée. Mais il faudra aussi, et c'est important, que tous les partenaires conjuguent leurs efforts pour garder à un haut niveau **l'attrait de la formation professionnelle**.

Voici ce que cela présuppose:

1. Il importe de bien transmettre, dès avant le choix professionnel, les connaissances relatives à notre système éducatif et au positionnement de la formation professionnelle (formation supérieure comprise), de manière à pouvoir mettre un terme aux choix stéréotypés et influencés par des facteurs sociodémographiques (voir rapport 2014 sur l'éducation, pp. 110, 138). L'orientation professionnelle a en l'occurrence un rôle déterminant et indispensable à jouer. Mais il faut aussi que les parents qui ont suivi un parcours académique soient au fait des portes qu'ouvre la formation professionnelle.
2. L'apprentissage doit continuer à attirer les jeunes les plus capables, grâce à l'atout que représente la maturité professionnelle. Mais il doit également permettre à ceux qui ont de moins bons résultats scolaires d'accéder à un métier et d'obtenir un certificat. Il faut d'autre part promouvoir encore davantage la formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation (AFP), en la dotant d'une conception qui la rende intéressante pour les entreprises, et sa réalisation, acceptable par rapport aux ressources investies.
3. Dans les professions où il est particulièrement élevé, le taux d'abandon en cours d'apprentissage et lors de la procédure de qualification doit être réduit. Si l'abandon ne peut être évité, il faut au moins s'assurer que des solutions existent pour la suite.
4. Si l'on veut parvenir à l'équivalence avec la voie académique, il faut promouvoir la formation professionnelle supérieure non seulement sur le plan financier, mais également au niveau de la clarté du système des titres décernés. Il faut d'autre part encourager les qualifications professionnelles s'adressant aux adultes, de manière à permettre à ceux-ci d'obtenir tardivement un certificat de fin de formation du degré secondaire II.
5. Qui dit consolidation dit aussi remédiation de la complexité et, partant, de la charge administrative qui en découle pour chacun des partenaires, notamment dans le domaine des procédures de qualification.

10 ans de loi sur la formation professionnelle: exécution et application

Theo Ninck, chef de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle du canton de Berne, président de la CSFP¹

Il y a dix ans également, en 2004, soit pratiquement en même temps que la nouvelle loi sur la formation professionnelle, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) voyait le jour, issue d'une fusion des conférences qui existaient déjà au niveau des régions linguistiques. En tant que conférence spécialisée mandatée par la CDIP, la CSFP coordonne d'une part la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle dans les cantons, ce qui comprend une large part d'harmonisation. Dans ce domaine, nous travaillons en partenariat avec le SEFRI et avec les organisations du monde du travail. La CSFP joue d'autre part le rôle d'organe central au service des autorités politiques cantonales, réunies en la Conférence des directeurs de l'instruction publique, et prépare à leur intention les dossiers politiques importants en matière de formation professionnelle.

Les principaux résultats obtenus ces dix dernières années sur le plan de la mise en œuvre

- La plupart des professions ont été réformées et connaissent désormais une évolution permanente en termes d'innovation et de qualité. C'est le résultat d'une opération de grande envergure, qui a nécessité pour chaque profession l'engagement de l'ensemble des partenaires dans la conception d'une nouvelle ordonnance, l'introduction de celle-ci et, enfin, la procédure de qualification.
- Plusieurs solutions partenariales ont pu être mises en place, et elles bénéficient aujourd'hui d'un large soutien. Citons la QualiCarte pour les entreprises formatrices, le développement de la qualité pour les cours interentreprises, le financement des mêmes cours par le biais de forfaits, ou les autorisations générales de former décernées aux entreprises actives dans plusieurs cantons, qui ont simplifié la circulation intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle.
- Une stratégie claire a pu être définie en ce qui concerne le soutien des écoles supérieures. Un nouvel accord intercantonal de financement va permettre de financer les formations selon des tarifs forfaitaires et d'améliorer la libre circulation. La Conférence des cantons signataires de cet accord, l'*accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures* (AES), a pris le 27 mars 2014 un certain nombre de décisions générales concernant son application et a fixé les tarifs qui entreront en vigueur en août 2015. 15 cantons l'ont déjà ratifié, de même que la principauté du Liechtenstein. Normalement, tous les cantons devraient y adhérer. Nous avons donc doté les écoles supérieures d'une base solide.

Les principaux défis de ces prochaines années sur le plan de l'exécution

Au sein de la CSFP, nous avons une ambition: nous voulons que le système de formation professionnelle reste clair et aisé à comprendre. C'est indispensable si l'on veut que la formation duale revête un grand attrait auprès des apprentis et auprès des entreprises formatrices, et qu'elle soit bien acceptée par le monde du travail.

En plus des défis stratégiques indiqués par le président de la CDIP, un défi majeur est, selon nous, à relever sur le plan administratif: la complexité de la formation professionnelle a atteint un degré tel qu'elle est à l'origine de difficultés croissantes pour ses acteurs. Le rapport récent du Conseil fédéral sur les coûts de la réglementation l'a bien montré. Dans le rapport 2014 sur l'éducation, nous pouvons également lire (page 119, figure 98) qu'il est nécessaire de convaincre régulièrement une partie des entreprises de former des apprentis.

¹ La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle est une conférence spécialisée mandatée par la CDIP.

Nous proposons par conséquent de lancer un véritable masterplan **des partenaires de la formation professionnelle** sous la direction du SEFRI, dont l'objectif serait de maintenir à un niveau élevé l'attrait de la formation professionnelle initiale, tout en préservant sa qualité, et d'y parvenir au meilleur coût.

Voici quelques pistes:

1. simplifier le système: désenchevêtrer les rôles, les tâches, les compétences, les responsabilités; décharger encore davantage les entreprises formatrices (notamment en optimisant le cadre défini dans les ordonnances relatives aux formations);
2. simplifier la procédure de qualification: il faudrait en l'occurrence se concentrer sur la vérification des compétences opérationnelles propres à la profession et réduire la charge de travail que nécessite l'attribution des notes, en tenant davantage compte des notes d'expériences acquises pendant l'apprentissage;
3. encourager la coopération entre les lieux de formation: les trois lieux de formation que constituent l'entreprise formatrice, les cours interentreprises et l'école professionnelle devraient échanger leurs expériences et mieux coordonner leurs efforts;
4. simplifier l'échange des données: un échange informatisé des données pendant toute la durée de l'apprentissage pourrait alléger le travail de l'ensemble des partenaires de la formation.

Nous sommes convaincus de pouvoir obtenir des résultats substantiels dans ce domaine simplement par le biais d'une approche partenariale, et c'est pourquoi nous proposons la mise en route d'un **masterplan, un véritable programme de fitness pour la formation professionnelle duale**. Nous aurions déjà un titre accrocheur à proposer: **VET-Fit** (VET étant l'acronyme de *vocational education and training*, «formation professionnelle» en anglais).

17.2.2014/TN/mg